

## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 26 JUIN 2019 à 21h00

Convocation du Conseil Municipal : le 19/06/2019

### Ordre du jour

Désignation d'une secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9/04/2019

- 1 Gérance épicerie
- 2 Achat MacBook école
- 3 Achat épareuse
- 4 Tarifs garderie et cantine rentrée 2019/2020
- 5 Renouvellement convention transport à la demande
- 6 Convention relative à l'enlèvement des ordures ménagères et à la redevance spéciale
- 7 Décision modificative budget communal, eau, assainissement
- 8 Etat des non valeurs budget eau, assainissement
  
- 9 Questions diverses

Le mercredi 26 juin 2019 à 21h00 : réunion du conseil municipal.

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
VILLEPONTOUX R	X			MARSELLI P	X		
CHIESSAL A	X			MIRAS M		X	
GLEYZE D		X		MOURAUD P			VILLEPONTOUX R
GODON C	X			ROCHELLI L	X		
LAVERGNE JP	X			VITRAC O	X		
LACHIEZE M	X						
LARDILLIER L	X						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le maire.  
Mme GODON Chantal est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9/04/2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 9/04/2019

Madame LAVERGNE Nathalie, secrétaire de Mairie assiste à la réunion.

#### **N° : 21\_2019 OBJET : Gérance épicerie**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,  
- décide de retenir la candidature de «L'EPICERIE DE PINSAC» ;  
- fixe le montant du loyer à 550.00 € par mois pour l'ensemble du bâtiment (local commercial et appartement), vide de tout meuble et en l'état et fixe au 1er juillet 2019 la date de début de location ;  
- approuve le projet de bail commercial, établi par Maître MAUBREY;  
- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er adjoint pour signer le bail et tous les documents se rapportant à ce dossier.

**N° : 22\_2019 OBJET : Acquisition ordinateurs pour l'école de PINSAC**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide  
-de faire l'acquisition, de douze ordinateurs portables modèle MACBOOK pour l'école,  
-retient le devis établi par I CONCEPT-PESSAC pour 14 012.97 € HT, soit 16 815.56€ TTC,  
-sollicite l'attribution d'une subvention de 50% du montant total du projet avec un plafond maximum de 7 000,00 € des services de l'état, ministère de l'éducation nationale, Académie de Toulouse.  
-Accepte que la collectivité de Pinsac contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Caractéristiques de l'emprunt Montant : 10 000 € Durée de l'emprunt : 36 mois Taux fixe : 0.20 % Périodicité : trimestrielle Type d'amortissement : En capital progressif Echéances constantes Frais de dossier : 50 €  
Débloccage : il doit être réalisé selon les modalités mentionnées dans le contrat

La collectivité de Pinsac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La collectivité Pinsac s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

**N° : 23\_2019 OBJET : Acquisition épareuse**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide  
D'acquérir une épareuse SMA. Type GRIFFON 1150 BP avec la reprise d'une épareuse de marque BOMFORD,  
Type : KESTREL 50. Année 2010,  
-Accepte que la collectivité de Pinsac contracte auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt ;

Caractéristiques de l'emprunt Montant : 12 000 € Durée de l'emprunt : 60 mois Taux fixe : 0.45 % Périodicité : trimestrielle Type d'amortissement : En capital progressif Echéances constantes Frais de dossier : 50 €  
Débloccage : il doit être réalisé selon les modalités mentionnées dans le contrat

La collectivité de Pinsac s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La collectivité Pinsac s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint à prendre toutes dispositions et à signer tout acte et document rendu nécessaire pour l'exécution de la présente délibération.

**N° : 24\_2019 OBJET : TARIFS ALSH (MERCREDI) AU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide de fixer les tarifs de l'ALSH (mercredi), à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, de la façon suivante :

<b>TARIFS ALSH MERCREDI 1/2 JOURNEE au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2019</b>		
Quotient familial = Revenu brut/12 + Prestations Familiales / Nombre parts	Tranches	1 <sup>er</sup> sept 2019 Tarif 1/2 journée
De 0,00 € à 550.00 €	1	gratuit
De 550.01 € à 775.00 €	2	5.30 €
De 775.01 € à 999.99 €	3	6.30 €
A partir de 1000.00 €	4	7.30 €

<b>TARIFS ALSH MERCREDI JOURNEE au 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2019</b>		
Quotient familial = Revenu brut/12 + Prestations Familiales / Nombre parts	Tranches	1 <sup>er</sup> sept 2019 Tarif journée
De 0,00 € à 550.00 €	1	gratuit
De 550.01 € à 775.00 €	2	7.80 €
De 775.01 € à 999.99 €	3	8.90 €
A partir de 1000.00 €	4	10.00 €

Toute famille qui ne fournira pas les informations (quotient familial ou les documents permettant de le calculer) se verra appliquer le tarif le plus élevé.

- Fixe au 1<sup>er</sup> septembre 2019 la mise en application de ces nouveaux tarifs.

**N° : 25\_2019 OBJET : CONVENTION RELATIVE A L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES ET A LA REDEVANCE SPECIALE**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide :

- d'approuver le montant de la redevance spéciale pour le camping municipal le Beaugard qui s'élève à 916.25€ annuel.

**26\_2019 OBJET : Etat des non-valeurs budgets eau**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de valider la liste des non-valeurs du budget eau pour la somme de 3485.45€

- en portant au compte 6541 la somme de 3485.45€

**27\_2019 OBJET : Etat des non-valeurs budgets assainissement**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- de valider la liste des non-valeurs du budget eau pour la somme de 1116.97€

- en portant au compte 6541 la somme de 1116.97€

**28\_2019 OBJET : Délibération modificative n°1 - Budget EAU**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 621 : Personnel extérieur au service	3 490,00 €.	
<b>TOTAL D 012 : Charg. Pers. Et frais assimilés</b>	3 490,00 €.	
D 6541 : Créances admises en non valeur		3 490,00 €.
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courant</b>		3 490,00 €.

**29\_2019 OBJET : Délibération modificative n°1 - Budget Assainissement**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité  
Approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 621 : Personnel extérieur au service	5 000.00 €	
<b>TOTAL D 012 : Charg. Pers. Et frais assimilés</b>	5 000.00 €	
D 658 : Charges diverses de gestion co.		5 000.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courant</b>		5 000.00 €

Questions diverses

La séance est levée à 23h